



Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du mardi 10 décembre 2024

50 personnes présentes

Cette visio a été passionnante par la diversité des personnes présentes (victimes des pesticides, riverains, professions médicales...), l'émouvante richesse des témoignages (des victimes des pesticides en particulier), la bienveillance dans l'écoute de chacun, l'intérêt des échanges entre les professionnels de santé et les autres participants.

Présentation des nouveaux participants.

- **Françoise de Betton (Ille et Vilaine)**
Travaillait au CHU à Rennes, moins présente dans l'action du Collectif, mais suit toujours les actions menées ; inquiète en particulier de l'incidence des médicaments présents dans l'eau.
- **Julien de St Herblain (Loire Atlantique)**
Ancien salarié paysagiste, victime d'un lymphome, il a été reconnu en maladie professionnelle en 2018. Il a entamé une procédure pour réclamer la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur et est en attente de la date de l'audience au Tribunal Judiciaire de Nantes.
- **Isabelle de Betton (Ille et Vilaine)**
Petite fille d'agriculteur, elle est révoltée par les pas en arrière effectués actuellement par les gouvernements pour aller vers une agriculture plus écologique.
- **Gérard (Maine-et-Loire)**
Ancien paysan, puis salarié dans les travaux publics ; est aujourd'hui assesseur (représentant salarié) au pôle social du Tribunal Judiciaire d'Angers ; constate que les dossiers sont longs (4-5 ans) et assez souvent rejetés parce que les médecins n'ont pas bien rempli, par exemple le certificat médical initial ; il y a un gros travail à faire d'information en direction du monde médical pour que les dossiers soient bien remplis ; *« une croix pas mise au bon endroit, peut avoir de graves conséquences »*
- **Sandra (Somme)**
Riveraine de champs céréaliers traités ; *« on s'enferme plusieurs jours pour ne pas être touchés ; mon jardin a été exposé et j'ai nourri mes enfants avec mes légumes »* ; ses enfants souffrent de troubles du neurodéveloppement ; elle est en quête de réponses à ses nombreuses questions ; le troisième enfant est en rémission d'une *leucémie aigüe lymphoblastique* déclarée à l'âge de 5 ans. Aujourd'hui, à 9 ans, il veut comprendre ce qui s'est passé, *« il me demande de porter ce combat pour tous les autres enfants comme lui »*. Sandra s'interroge sur le lien entre la maladie et les pesticides *« Plus j'avance, plus j'ai peur. Je me sens coupable de m'être installée si proche des champs »*.
- **Karine (Haut-Rhin)** en Alsace :
Son père, paysan est atteint d'une démence à Corps de Léwy (DCL) bien qu'il ait mené une vie assez saine et qu'il n'y ait pas d'antécédents. Elle attend la bonne opportunité pour évoquer avec lui l'origine de sa maladie et la démarche à effectuer ; par ailleurs, elle réfléchit à ce qu'elle peut faire personnellement par rapport à ce lien avec les pesticides. Dans son village, elle observe chez les agriculteurs des cas de maladies dégénératives et un cancer du poumon.
- **Karine (Var)**
Son mari, œnologue est décédé le 19 août dernier d'un glioblastome (tumeur cérébrale) ; *« on a vécu l'enfer »* ; et a été reconnu en maladie professionnelle ce 12 septembre. Elle connaît au moins 5 cas de glioblastome dans son entourage ; outre le traitement des vignes, les magnifiques charpentés du chai étaient traités chaque année ainsi que les palmiers contre le charançon. Karine qui a travaillé aussi sur le même domaine s'étonne de l'inconscience et de l'ignorance du responsable qui laisse des salariés travailler à côté du pulvérisateur en action ou leur distribue des ceps de vigne pour faire des barbecues alors qu'ils sont imbibés de pesticides.

- **Bernard (Finistère Nord)**

Il n'a pas travaillé dans l'agriculture, mais a grandi dans une maison construite au milieu de champs de maraîchage intensif dans lesquels il a couru et joué avec ses copains ; à 47 ans, parkinson lui a été diagnostiqué ; « *il est bien sûr difficile d'établir le lien avec les pesticides, mais la probabilité n'est pas nulle* ». Il souhaite que soit étudiée la fréquence de ces pathologies potentiellement liées aux pesticides dans les zones maraîchères. Il regrette qu'on n'entende plus parler du principe de précaution. « *Le Collectif est un soutien incroyable entre les uns et les autres* ».

- **Jean-Claude (Ille et Vilaine)**

Lui et son épouse ont été paysans en polyculture-élevage dans la région de Vitré ; Madeleine est aujourd'hui atteinte de la maladie parkinson et est en EPHAD ; Jean Claude a entamé la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle. Bien que Madeleine n'ait pas manipulé directement les pesticides, elle a été à leur contact au travers des coups de mains et des lessives. Elle a aussi utilisé beaucoup de biocides (anti-mouches, produits de nettoyage de la salle de traite, produit anti-varron).

Professionnels de santé et experts

- **Philippe de Niort (Deux Sèvres)**

A rencontré notre Collectif ce lundi sur les marches du Tribunal à Niort où nous étions rassemblés pour soutenir Emmanuel ; médecin, il organise un colloque sur les dangers des pesticides et les alternatives à Niort le 15 mars prochain.

- **Estelle de Fouesnant (Finistère)**

Médecin généraliste, elle est aussi membre de Alerte Médecin Pesticides (AMLPP). Elle observe des pathologies potentiellement liées aux perturbateurs endocriniens, à leurs conséquences gynéco et pédiatriques (malformation urologique chez les petits enfants ; elle a créé un groupe Santé Environnement qui fait la promotion des « *ordonnances vertes* »¹ ; elle est à la recherche des informations pour bien remplir les dossiers médicaux.

- **Fariborz (Vosges)**

Toxicologue, il travaille sur l'incidence des médicaments dans l'eau. Il enverra des documents sur son action. souligne l'intérêt que représentent les fiches de données de sécurité (FDS) pour l'instruction des dossiers.

- **Claire (Paris)**

Pédopsychiatre, sa mère souffre de parkinson et elle pense qu'elle a été touchée par les pesticides en tant que riveraine. Elle constate dans sa patientèle, une augmentation des troubles chez les enfants

- **Patrick (Vosges)**

Avec Fariborz, il nous a déjà beaucoup conseillé. Il confirme qu'il est important de faire progresser la façon de remplir des dossiers. Il faudrait un lieu de référence qui accompagne en ce sens. Il note aussi que les certificats de décès sont très incomplets et ne permettent pas de faire des recoupements entre le lieu du décès et l'origine du patient. Ce qui peut être fait : comparer des cohortes d'enfants sur des zones exposées et sur des zones non-exposées.

- **Patrick (Ille et Vilaine)**

A travaillé comme ingénieur du génie sanitaire dans le domaine de l'eau pour les collectivités (eaux usées et pluviales) ; a toujours été sensible aux risques liés aux micropolluants, aux perturbateurs endocriniens ; au sein du Collectif, il travaille sur les coûts cachés des pesticides ; pour cela il essaie d'obtenir des collectivités (Atlantic eau, Eau du Bassin Rennais), des données chiffrées sur les coûts de traitement pour émettre un chiffrage au niveau national ; l'attention portée aujourd'hui sur les PFAS ne doit pas mettre au second plan la lutte contre les pesticides ; de même, Patrick relativise l'impact des médicaments par rapport aux autres molécules à traiter.

Réflexion sur nos visios

Nous avons pris un moment pour échanger sur ce que chacun pense et attend de nos visios débutées le 5 novembre 2020, soit il y a 4 ans ! Elles ont lieu 5 fois par an et rassemblent entre 35 et 50 personnes.

Nous pensons qu'il serait intéressant d'en revoir la formule actuelle, qui a déjà évolué par rapport aux débuts du Collectif. Avant le COVID, les réunions étaient locales et avaient lieu mensuellement. Depuis le COVID, elles ont lieu en visio. Les participants évoluent : à chaque réunion, nous avons une dizaine de nouveaux participants (temps de présentation assez long), et une durée de réunion qui dépasse souvent 2 heures, ce qui est trop long pour des personnes malades (et probablement pour les autres).

¹ <https://territoiresbio.org/agriculture-biologique-et-sante/lordonnance-verte-de-la-ville-de-strasbourg/>

Henri propose plusieurs pistes de changements :

- Ne pas dépasser une durée de 1h30 pour chaque réunion
- Réunion en trois temps : 30 minutes de présentation des nouveaux participants, 30 minutes d'informations sur l'action du Collectif (y compris temps d'échange), 30 minutes d'échange sur un thème
- Prévoir l'alternance d'une réunion départementale en visio (pour consolider les groupes départementaux), avec une réunion pour l'ensemble des départements

Il est nécessaire de repréciser quel est l'objectif des visios : faire connaissance des nouveaux membres, présenter l'action du Collectif, échanger ensemble. Il faut aussi veiller à créer un réseau départemental actif.

Échanges

Avantages des réunions en visioconférence

Les réunions en visioconférence offrent plusieurs bénéfices importants :

- Elles élargissent les origines des participants à toute la France, voire au-delà.
- Elles favorisent le partage du vécu de chacun (en particulier des malades professionnels ou riverains), de nos interrogations ; moment crucial pour briser l'isolement des participants.
- Elles permettent la rencontre entre experts et novices sur les questions liées aux pesticides.
- Elles fournissent des cas concrets utiles aux praticiens pour étayer leurs dossiers.

Suggestions d'amélioration

Plusieurs propositions ont été formulées :

1. **Groupes de travail thématiques** : Organiser des groupes basés sur des problématiques communes identifiées lors des réunions générales.
2. **Diversification des formats** :
 - Maintenir des réunions générales pour une vue d'ensemble.
 - Introduire des réunions thématiques (ex : maladies des enfants, problématiques des agriculteurs).
3. **Structuration du contenu** :
 - Privilégier le partage d'expériences plutôt que la présentation d'éléments administratifs.
 - Commencer par des présentations d'expériences pour identifier les centres d'intérêt communs.
4. **Outils de communication** :
 - Créer un document recensant les différents centres d'intérêt des participants.
 - Élaborer un questionnaire pour mieux cerner les besoins et attentes.
5. **Personnalisation** :
 - Inviter chaque participant à se présenter brièvement et à exprimer ses attentes.

1- Vie du Collectif

AG 2025

Elle aura lieu le **22 mars 2025** à COURNON (56) auprès de LA GACILLY.

La matinée sera consacrée à l'AG ordinaire et l'après-midi à une table ronde sur le « grand écart » que nous constatons entre les études scientifiques et les décisions des politiques.

F. LAFFORGUE, notre avocat, Jean-Marc BONMATIN (chimiste-toxicologue) et Nadine LAUVERJAT (Génération Futures) participeront à la table-ronde l'après-midi



Préparation des ciné-débats Secrets Toxiques en Maine et Loire

Un Tour dans le Maine et Loire entre le 15 et 31 janvier 2025 est en cours de préparation ; notre Collectif y participera.

Adhésions 2024

Nous sommes 555 adhérents en 2024 à ce jour.

Si vous n'avez pas encore adhéré ou réadhéré (cotisation : 10 €), vous pouvez le faire :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>

- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

(L'adhésion annuelle va du 1 janvier au 31 décembre).

2-Soutien aux victimes des pesticides

Point sur les reconnaissances en maladie professionnelle

Depuis le début de l'année 2024 : 58 personnes ont été reconnues (28 en 2023).

| Nombre par maladies | |
|-------------------------|-----------|
| Cancer de la prostate | 28 |
| Parkinson | 12 |
| Lymphome et myélome | 8 |
| Glioblastome | 5 |
| Leucémies | 3 |
| Démence à corps de lewy | 1 |
| BPCO | 1 |
| | 58 |

| Nombre par département | |
|------------------------|----|
| 49 | 12 |
| 29 | 13 |
| 35 | 9 |
| 22 | 6 |
| 44 | 5 |
| 72 | 2 |
| 56 | 3 |
| 53 | 1 |
| Autres | 7 |

58

Depuis 2015 : 205 maladies professionnelles ont été reconnues et 194 personnes accompagnées (certaines personnes souffrant de plusieurs maladies professionnelles).

Besoin d'information / formation des médecins et spécialistes

Nous constatons régulièrement que des médecins ne connaissent pas les maladies professionnelles liées aux pesticides, ne savent pas remplir un certificat médical final (par ex, cocher la case guérison au lieu de consolidation), ne connaissent pas les conséquences pour le malade de la date de consolidation qu'ils vont inscrire (date de début de versement de la rente). Certains, usant de leur position de pouvoir vis-à-vis du malade, font traîner la rédaction du certificat médical initial, voire refusent de le remplir par ignorance ou par leur position de « sachant ».

Beaucoup d'autres acceptent de reconnaître qu'ils ne savent pas parce qu'ils n'ont pas été formés aux maladies professionnelles et nous téléphonent ou nous écoutent quand on les appelle.

Depuis 2-3 ans, nous observons une plus grande ouverture du corps médical à ces sujets.

→ Notre Collectif va proposer des initiatives pour répondre à ce besoin d'information et de formation des médecins

Résultats obtenus devant les tribunaux en 2024 :

- date de consolidation :

Ce 20 novembre, le TJ de Quimper vient de prendre une décision intéressante.

Nous contestions la date de consolidation du cancer de la prostate de l'un d'entre nous ; le FIVP l'avait fixé au jour de rédaction par le médecin traitant du certificat médical final, date totalement aléatoire et très récente. Le Tribunal l'a fixée, selon un article du code de sécurité sociale, à 2 ans avant la date de rédaction du certificat médical initial, ajoutant ainsi presque de 3 ans de rente supplémentaire pour le malade.

Cette décision fera pour nous jurisprudence pour beaucoup d'autres demandes.

- manque de moyens de la Justice

Le 21 juin, Me LAFFORGUE a plaidé 6 dossiers au Tribunal Judiciaire de RENNES ; celui-ci devait rendre sa décision le 15 novembre.

En fait quatre de ces 6 dossiers devront être à nouveau plaidés le **14 mars 2025**, parce que le magistrat n'a pu, pour des raisons personnelles, rendre sa décision

Dur pour les victimes qui doivent attendre très longtemps pour obtenir réparation.

Pesticides : la victime mieux indemnisée

Le tribunal est allé dans le sens de Pierre Lucas, éleveur à Mahalon. Début 2000, il avait été diagnostiqué d'un cancer lié aux pesticides.

Justice

Pierre Lucas, éleveur en polyculture élevage à Mahalon, contestait la date de consolidation d'un cancer de la prostate, diagnostiqué au début des années 2000. Un cancer qui a été reconnu depuis maladie professionnelle liée à l'exposition aux pesticides. Cette date de consolidation avait été fixée par la MSA Orne-Sarthe, qui gère le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP), au 10 septembre 2022.

« C'est une belle décision »

Le tribunal, dans sa décision, donne droit à Pierre Lucas et fait remonter cette date au 13 septembre 2013, c'est-à-dire neuf ans avant la date de dépôt de demande de reconnaissance de la maladie professionnelle.

« C'est une belle décision, une victoire et une bonne nouvelle », commente son avocate, Me Hermine Baron. Car de cette date de consolidation dépend notamment la fixation de la rente que Pierre Lucas est en droit de percevoir. « Le tribunal nous a donné raison. Nous avons, d'un côté, la date de consolidation qui est une notion qui repose sur des arguments médicaux et de l'autre, l'arriéré de rente. »

Le tribunal a fixé l'arriéré de rente au 15 février 2020, au lieu de septembre 2022 initialement. « Cela invalide



L'audience a eu lieu en septembre, au tribunal de Quimper. (Photo : Ouest-France)

la stratégie qui vise à avoir une date très tardive et rétablit la finalité de la consolidation qui est, *in fine*, d'être en cohérence avec le parcours médical de l'assuré », développe Hermine Baron.

Le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP), (géré par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe) a été créé en 2020, ouvrant la voie aux professionnels exposés aux produits phytosanitaires, leurs ayants droit, ainsi qu'aux enfants atteints d'une pathologie résultant d'une exposition prénatale.

La MSA peut faire appel de cette décision jusqu'à la mi-décembre.

Marion GONIDEC.

9 décembre : rassemblement de soutien au Tribunal Judiciaire de NIORT

Première fois que nous allions devant le Tribunal de NIORT.

Emmanuel DOUTRELEAU était apiculteur dans les Deux-Sèvres. Ses ruchers, étaient souvent installés en bordure de champs de cultures céréalières, traités avec des pesticides.

L'activité autour des ruchers se déroulait principalement à la même période que celle des traitements des cultures.

En 2018, un cancer (lymphome non hodgkinien) est diagnostiqué et il est reconnu en maladie professionnelle considérée comme liée aux pesticides, en juin 2020 avec un taux d'IPP de 72%.

Défendu par Me GUILLEMARD, il conteste la date de consolidation de cette rente, fixée au 27 juillet 2023 par le Fonds d'Indemnisation des victimes des pesticides (FIVP), date qui ne correspond pas avec le cours de sa maladie.

Délibéré le **10 mars 2025**

https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241210%20_Doutreleau_TJ.pdf

<https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/deux-sevres-apiculteur-il-contracte-un-cancer-a-cause-des-pesticides>



13 décembre : rassemblement de soutien au Tribunal Judiciaire d'ANGERS



Une trentaine de personnes se sont rassemblées pour soutenir **Jean Paul et Dominique** (cancer de la prostate) ainsi que **Jean-François** (parkinson) qui contestaient leur taux d'IPP trop faible.

Me GUILLEMARD a plaidé pour qu'un autre barème soit appliqué pour le cancer de la prostate.

Délibéré : 3 mars

Maladies prénatales liées aux pesticides et cancers pédiatriques

Le 4 décembre, la Cour d'appel de Rennes a débouté les parents de Emmy MARIVAIN de leur demande d'indemnisation pour leur fille décédée d'une leucémie après qu'ils aient obtenu la reconnaissance du lien entre l'exposition prénatale aux pesticides et la pathologie ayant causé le décès de leur fille :

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/rennes-la-justice-deboute-une-fleuriste-dont-la-fille-est-morte-dune-leucemie-due-a-une-exposition-aux-pesticides-04-12-2024-SB4ZRZEBNJ4TOBQIIOGY6GFPIY.php>

Décès de membres du Collectif en 2024

Le temps passe et des amis nous quittent.

| | | | |
|--------------|------------------|------------------|------------------------------|
| 16 février | Yves BILLON | Ille et Vilaine | Militant du Collectif |
| 20 juin | Patrick LE GLEUT | Morbihan | Paysan - parkinson |
| 22 juin | Jean GOUEZ | Finistère | Paysan - parkinson |
| 19 Août | Gilles BASCLE | Var | Céologue - glioblastome |
| 11 Septembre | Joël DESBOIS | Côtes d'Armor | Paysan - parkinson |
| 28 septembre | Maurice GILLET | Côtes d'Armor | Ouvrier agricole - parkinson |
| 27 octobre | Yves GAUTIER | Loire Atlantique | Paysan - parkinson |
| 15 novembre | Joël GUINARD | Ille et Vilaine | Paysan - parkinson |
| 20 novembre | Louise FERRON | Ille et Vilaine | Paysanne - glioblastome |
| 13 décembre | Joël COUVERT | Ille et Vilaine | Paysan - lymphome |

Nous avons été beaucoup touchés par les familles qui ont reversé au Collectif, les dons faits par les proches et les amis, contribuant ainsi à faire connaître du plus grand nombre la cause de beaucoup de maladies dans le milieu agricole.

Soutiens à venir, au Tribunal

| | | | |
|------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 11-févr-25 | 14h | Tribunal Judiciaire pour contestation du taux d'IPP de Bernard GUIGNES | MONTAUBAN (82) |
| 14-mars-25 | 9h | Tribunal Judiciaire pour contestation du refus de la MSA de : <ul style="list-style-type: none">• Procéder à la réévaluation du taux d'IPP d'Edith GARNIER• Reconnaître les maladies de M. PELATRE (DFT) et H. BROSSAULT (polyradiculonévrite)• Contester la date de consolidation de C. TROCHU (parkinson) pour déterminer les indemnités de faute inexcusable de l'employeur pour JC CHEVREL | RENNES |
| 12-mai-25 | 14h | Tribunal Judiciaire pour contestation du refus de reconnaissance en maladie professionnelle de Bernard PERAIS (vessie) et Patrick EVO (LMC) | VANNES |

3-Protection des riverains

Premiers pas à Machecoul

Enfin ! Avec l'appui de nos avocats, nous démarrons **la demande de reconnaissance en maladie professionnelle d'une riveraine ayant exercé son activité professionnelle (assistante maternelle) à domicile, victime des pesticides épandus à proximité.** Marie Thé (atteinte d'un myélome) et Guy vivent dans la région de Machecoul (44), région de maraîchage intensif, tout près de STE PAZANNE où de nombreux parents se battent contre les cancers pédiatriques.

Cinq chartes de « bon voisinage » annulées par la Cour d'Appel de Versailles

Ce 29 novembre, la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'annulation de cinq chartes dans le Centre-Val de Loire (Loiret, Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) dites de bon voisinage que nos ONG avaient attaquées en décembre 2022. Ces décisions marquent un tournant majeur dans notre combat contre ces textes sans réelle ambition pour ce qui est de la protection des riverains exposés aux pesticides.

En décembre 2022, un collectif d'ONG déposaient 49 recours contentieux contre des chartes « pesticides » départementales dites de bon voisinage, rédigées par les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles. Ces ONG et leurs conseils du cabinet TLA considéraient que ces textes n'étaient pas à la hauteur des enjeux sanitaires posés par l'exposition des riverains aux pesticides (Zone de Non Traitement trop faibles, lors des périodes d'épandages pas d'information des publics exposés ...) et étaient également entachés d'illégalités sur plusieurs points (notamment ZNT modulables en fonction de la fréquentation et de l'étendue de la propriété).

Ces décisions devraient avoir comme conséquence de faire tomber les 43 autres chartes attaquées car elles sont toutes quasiment identiques. À ce jour nous ne savons pas si le ministère et les chambres d'agriculture comptent se pourvoir en cassation. Ils ont deux mois pour le faire à compter de la notification de la décision.

Nous avons publié un communiqué de presse.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241202CP-AnnulationChartesDeBonVoisinage.pdf>

Comité de suivi de Phyto-réponse en Bretagne

PHYTO REPONSE (anciennement PHYTO SIGNAL) est un dispositif téléphonique qui centralise et gère les plaintes liées aux épandages de pesticides et de lisier. Il prend en charge et oriente vers les services de l'Etat concernés en terme de mesures de prévention et de contrôle, d'investigations et d'évaluations des risques sanitaires. Il assure un retour d'information vers le demandeur.

Le 12 novembre, nous avons participé à la réunion annuelle du comité de suivi. Le dispositif est peu connu des riverains, donc les appels sont peu nombreux. Malheureusement DRAAF et ARS, appuyés par la FNSEA, ne sont pas disposés à faire une information large du grand public. Hypocrisie !

https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241112_CR_comit%c3%a9_suivi_vdef.pdf

4- Autres points

Suite aux violences de la FNSEA et de la CR contre l'OFB et des députés

Le 2 décembre, nous avons publié un communiqué de presse : « Agriculture : non à la violence et aux mensonges, oui au débat pour une indispensable transition agroécologique ».

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241202CP-NonALaViolence-OuiAuDebat.pdf>

Eau et pesticides : vers l'organisation d'une manifestation régionale

Le 3 décembre, la FNSEA a organisé une manifestation avec tracteurs à REDON pour s'opposer à l'adoption du SAGE VILAINE ! Avec le Collectif sans Pesticides de Masserac (44), nous avons publié un communiqué de presse pour y apporter notre soutien :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241202CP-SageVilaine.pdf>

Le 5 décembre, nous étions une trentaine de membres de plusieurs assos, (Masserac, Brain sur Vilaine, notre Collectif, ERB) en observateurs silencieux de la réunion de la CLE du Sage Vilaine à Bain de Bretagne qui travaille sur l'élaboration d'un nouveau SAGE. La journée a été consacrée à l'examen de l'ensemble des dispositions qui pourront faire partie du prochain SAGE. La réunion décisionnelle se tiendra le 16 janvier prochain. Nous avons apprécié les prises de position des principaux politiques. Par contre, nous avons été effarés par les propos des 3 représentants des chambres d'agriculture (35, 44, 56) qui rejettent toute réduction des pesticides ; et les propos de plusieurs représentants des EPIC, soutiens des Chambres.

D'où a germé cette idée d'une nécessaire action commune sur la protection de l'eau face aux pesticides. Quelques pistes sont proposées : une manifestation inter-régionale, à REDON, rassemblant associations environnementales, de consommateurs, agriculture paysanne et bio, fédérations de pêche... Date à définir. Nous vous tenons au courant.



Proposition de loi sur la protection des captages d'eau potable

Jean Claude RAUX, député de Loire Atlantique prépare un projet de loi n°502, qui porte sur la protection des aires d'alimentation de captage (AAC) soutenue par 73 parlementaires. Cette proposition pourrait s'inscrire dans le cadre d'une prochaine niche parlementaire à l'Assemblée nationale. Avec d'autres associations, des membres du Collectif sont allés le rencontrer.

En résumé, voici les principaux points contenus dans ce projet de loi.

Points clés de la proposition de loi

- Délimitation systématique des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)
- Interdiction des pesticides de synthèse et engrais azotés minéraux dans les AAC d'ici 2030
- Renforcement du contrôle de la qualité de l'eau potable
- Augmentation des redevances pour pollutions diffuses et taxes sur les produits phytopharmaceutiques
- Application du principe pollueur-payeur.

Enjeux principaux

- Financement du dédommagement des agriculteurs abandonnant les pesticides
- Accompagnement de la transition vers l'agroécologie
- Faisabilité de l'interdiction des pesticides sur l'ensemble des AAC (plus de 37 600 captages en France)
- Réflexion sur la possibilité de cibler certaines AAC prioritaires

Conférence de presse avec 20 mutuelles de santé à Paris

20 Mutuelles se sont engagées pour faire face à la toxicité de l'amiante et des pesticides et se sont organisées avec la création de l'association des Mutuelles pour la santé planétaire. Un plan d'action a été défini ; il est prévu de réaliser un Tour d'Europe des solutions de 2025 à 2027 et un film documentaire.

Notre Collectif collabore avec cette association pour porter la voix des victimes professionnelles et riveraines des pesticides.

Le 13 novembre, plusieurs membres du Collectif, (Claire et Isabelle adhérentes habitant Paris et Henri), ont participé à une conférence de presse à PARIS.

Contre le vote de subvention sans conditions, au groupe ALTHO BRETS

Le 12 décembre, nous avons publié un communiqué de presse : « *Pas de subventions sans condition pour les fabricants de chips* ».

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/241212%20CP%20ALTHO.pdf>

ALTHO BRETS est un groupe agroalimentaire breton qui vient de solliciter une détaxation du gaz pour sa production de chips (marque BRETS), soutenus par des députés bretons. Nous nous y opposons pour les raisons expliquées dans le communiqué.

6- A lire ou à regarder :

- Enquête épidémiologique sur l'exposition des riverains aux pesticides au Québec :
<https://www.youtube.com/watch?v=bISy8tn7gWo>
- Témoignage de Gilles RAVARD au Parlement européen en avril 2024 :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/temoignage-de-gilles-ravard-a-bruxelles-le-11-avril-2024/>
- Pesticides, ces agriculteurs malades de leur travail :
https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/pesticides-ces-agriculteurs-malades-de-leur-travail_6923153.html
- Une étude de BASIC sur les coûts cachés des pesticides :
<https://lebasic.com/productions/nos-publications/>
- une étude de BASIC : « L'injuste prix de notre alimentation » ;
<https://lebasic.com/actualites/publication/une-etude-sur-linjuste-prix-de-notre-alimentation/>
<https://lebasic.com/productions/etude-sur-la-creation-de-valeur-et-les-couts-sociaux-du-systeme-alimentaire-francais/>
- **Chantal** nous a fait un compte-rendu d'une conférence sur l'alimentation par le Dr Laurent Chevallier, organisée par les Mutuelles. Manger bio, le « local » n'est bon que s'il est bio. Il a écrit un livre « *Faire votre révolution alimentaire, du sol à la fourchette* » Un cycle de conférence est prévu le 6 janvier de 16h à 18h.



7-Prochaine visio-conférence :

Mercredi 5 février 2025 à 20h ;
Un lien zoom vous sera envoyé.